

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 - Approbation

M. Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Ecoquartier Arsenal établi à la date du 30 juin 2017. Les principaux éléments de ce document sont soumis à votre approbation.

En préambule il est rappelé que le Conseil Municipal a décidé, le 29 juin 2009, de confier à la SPLAAD par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement du territoire "grand Sud" dont le secteur de reconversion des friches militaires de l'Arsenal et des anciennes minoteries dijonnaises constitue le lot 1 pour une surface de 12,8 hectares à l'Est de l'avenue Jean Jaurès.

Par délibération du 14 décembre 2009, modifiée par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé d'aménager ce secteur à l'exclusion du tènement militaire dit du "Petit Creuzot", sous forme d'une

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC); le dossier de réalisation a été approuvé par délibération en date du 12 novembre 2012.

Il convient de rappeler également que la SPLAAD, suite à son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2012, présente désormais ses comptes sur un exercice couvrant la période du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

En ce qui concerne le foncier la SPLAAD a la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération.

Au 30 juin 2018 ont été réalisés les phase 1 des travaux de viabilisation des environnements Canal et Avenue.

Au cours de l'exercice ont été enregistrées les cessions des lots Avenue 2 à Grand Dijon Habitat pour un montant de 817 245 € HT et Avenue 3 à SA HLM Villéo pour un montant de 829 060 € HT. Des compromis ont été signés avec BFC Bourgogne Habitat pour le lot Canal 1 et BVM Promotion pour le lot Canal 5. Plusieurs compromis doivent être signés sur le prochain exercice sur les secteurs Avenue, Canal et Centre, ainsi que trois actes de vente après levée des conditions suspensives. Le poste recettes s'élève à 3 783 870 € TTC.

Le compte de résultats prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges sont arrêtés au 30 juin 2018 à un montant de 37 511 200 € HT.

La trésorerie de l'opération est assurée par deux avances du concédant de 1 000 000 € chacune versées en 2013 et 2014 et des mobilisations d'emprunts de 4 000 000 € en novembre 2014 et de 11 800 000 € en mai 2015.

La participation de la Ville est inchangée à hauteur de 8 505 179 € HT comprenant des rachats d'équipement généraux pour 2 670 000 € HT et une subvention d'équilibre pour 5 835 179 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2018, de la Zone d'Aménagement Concertée Ecoquartier de l'Arsenal.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 48

Abstentions : 9